

Les espèces végétales envahissantes

Une menace à la biodiversité

Depuis quelques décennies, nous avons pu constater que certaines espèces végétales exotiques ont pris beaucoup de place dans nos paysages. Les plus voyantes sont probablement le phragmite (roseau commun) et la renouée du Japon. La plus « désagréable » étant sans doute la berce du Caucase, qui présente un risque pour la santé et l'environnement. En effet, un contact avec la sève de cette dernière, combiné avec une exposition à la lumière cause de douloureuses dermatites, voire même des brûlures au 1^{er} et 2^e degré qui peuvent prendre jusqu'à six mois pour guérir. Ces plantes ont été introduites pour des raisons ornementales ou « accidentellement » avec le transport des marchandises.



Renouée du Japon - Dereckson via Wikimedia (CC BY 4.0)

Si nous nous concentrons sur le phragmite et la renouée du Japon, nous constatons que ces deux plantes sont très bien implantées sur notre territoire. Elles ont pour caractéristique de faire une compétition féroce aux espèces indigènes au point de devenir l'unique espèce végétale sur une parcelle colonisée. C'est pourquoi nous parlons ici d'espèces « envahissantes ». Dans les milieux humides, le phragmite pousse avec une telle densité que même les espèces animales sont exclues. Sur les pentes, la renouée du Japon fragilise les sols et contribue à déstabiliser le terrain. Leur éradication est très difficile car elles ont la capacité de se reproduire de façon végétative, c'est-à-dire par rhizome. Le bâchage semble donner des résultats prometteurs pour le phragmite¹ et la tonte répétée (mensuelle, sur 5 ans) pourrait venir à bout de la renouée du Japon².

Le comité ZIP les Deux Rives mène depuis plusieurs années des campagnes de localisation et d'éradication des espèces envahissantes³. Ces interventions sur les deux rives du fleuve représentent un des rares efforts concertés contre la perte de biodiversité que représente l'expansion de ces plantes. Cependant, force est de constater que ce ne sera pas suffisant et que les municipalités et les citoyens devront contribuer pour s'attaquer à cette menace.

Le premier réflexe des citoyens devrait être de privilégier les espèces indigènes. Dans la mesure du possible, nous devrions tenter d'éradiquer les colonies d'espèces exotiques comme la renouée du Japon ou le phragmite qui tenteraient de s'installer sur nos propriétés. Sur les terrains publics, les MRC et les municipalités devraient se concerter avec les paliers de gouvernements supérieurs et les ONG pour planifier des interventions ciblées, là où elles auraient les meilleures chances de succès.



L'activité de distribution d'arbres organisée par le Comité citoyen en collaboration avec la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets et le Comité Zip Les Deux Rives, le 16 mai dernier, a été un franc succès. Les 200 arbres attribués à notre municipalité se sont envolés en moins de 20 minutes et nous aurions vivement souhaité pouvoir en offrir plus car les citoyens se sont montrés fortement intéressés par le projet.

Nous remercions nos partenaires pour leur collaboration et nos concitoyens pour leur intérêt au verdissement de notre communauté.

(1) <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/727572/phragmite-exotique-programme-eratication-ville-quebec>

(2) <http://cqeec.org/wp-content/uploads/2016/10/Renouée-du-Japon-Guide-technique-de-contrôle-mécanique-CC.pdf>

(3) <http://www.zip2r.org/>